

N° 723
15 SEPTEMBRE
2012

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



CETTE SEMAINE 3

- ÉTATS GÉNÉRAUX
- FILM : « TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE »
- MORALE LAÏQUE

ENJEUX 4-5

- AGENDA SOCIAL
- DÉCENTRALISATION
- TRAITÉ EUROPÉEN
- RENTRÉE 2012
- CONTRATS D'AVENIR

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- STI
- ÉDUCATION PRIORITAIRE

SUR LE TERRAIN 7-8

- HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
- ÉDUCATION ARTISTIQUE

ÉDITO

MAL... TRAITÉS



François Hollande s'était engagé pendant la campagne présidentielle à renégocier le Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui, tel quel, ne ferait qu'institutionnaliser la crise et priver les États de choix véritables. Croit-on vraiment que l'additif obtenu sur la croissance en change radicalement l'orientation ?

En privant les États de la possibilité

d'investissements publics indispensables à la relance, en obligeant à des coupes nouvelles dans les services publics et la protection sociale, ce traité ne ferait qu'aggraver le mal.

Au moment où un grand nombre d'économistes tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences désastreuses des politiques d'austérité, le président de la République française serait-il devenu sourd et amnésique ? Décidé à impliquer les personnels dans le combat pour la non-ratification du traité, le SNES et la FSU engagent une campagne de terrain pour faire le lien entre les contraintes imposées par ce traité et les dégâts qu'il provoquerait pour nos métiers et nos missions. Ils sont à l'initiative d'une réunion intersyndicale sur cette question dans le courant de la semaine. Investi dans la campagne initiée par le collectif audit citoyen, le SNES invite les collègues à participer aux actions communes organisées localement partout où elles existent.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

RENTRÉE 2012

LE COMPTE N'EST PAS SI BON

Première année du changement que cette rentrée 2012, affirmait Vincent Peillon lors de sa conférence de presse de rentrée.

Le changement pourtant ne saute pas aux yeux des personnels ! Les témoignages recueillis lors du Conseil national (CN) relatant la situation des établissements sont convergents. La conjonction de l'augmentation des effectifs dans le second degré et des suppressions de postes (- 6 550) produit ses effets. Les effectifs atteignent souvent 28 à 30 élèves par classe en collège, 35 et plus en lycée, les TZR subissent des conditions d'affectation détériorées, et la décharge de 3 heures des stagiaires, faute d'anticipation, se traduit dans certains cas par des heures supplémentaires. Quant aux réformes imposées par le précédent gouvernement, elles continuent de sévir tant au lycée qu'au collège.

Le ministre a bien promis une mesure transitoire de simplification du livret personnel de compétences en collège mais n'a pas résolu par ce biais les problèmes d'évaluation.

Au lycée, les difficultés liées à la réforme perdurent, *Suite page 2* >>>



SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012



Toutes les infos sur www.snes.edu

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ



Voir l'article en page 3



►►► Suite de la page 1

RENTRÉE 2012 LE COMPTE N'EST PAS SI BON

sur les emplois du temps, les regroupements d'élèves... Les professeurs de langues vivantes sont dans le flou sur les épreuves de la session 2013 du bac, quant aux séries technologiques et notamment les séries industrielles, là non plus le ministère n'a pas pris la mesure du changement. Les collègues de STI, déjà soumis à des tensions importantes dans l'exercice de leur métier, ont vu arriver une circulaire leur annonçant un changement de discipline vers l'un des quatre nouveaux Capet STI voire le Capet techno. Le Conseil national, face à l'urgence de cette situation, a décidé d'une semaine d'action à partir du 24 septembre, traduite par des actions diversifiées ; en outre, des contacts seront pris avec la CGT qui organise une journée d'action le 9 octobre autour des métiers de l'industrie, pour y inclure les questions de formation et d'avenir des STI.

Une large campagne publique sera lancée sur l'intérêt de ces séries dans le cadre de l'objectif de réindustrialisation de la France.

Dans les CIO, l'inquiétude est grande à la lecture des déclarations de l'Association des Régions de France, alors que fermetures et fusions placent les personnels dans des conditions de travail intenable.

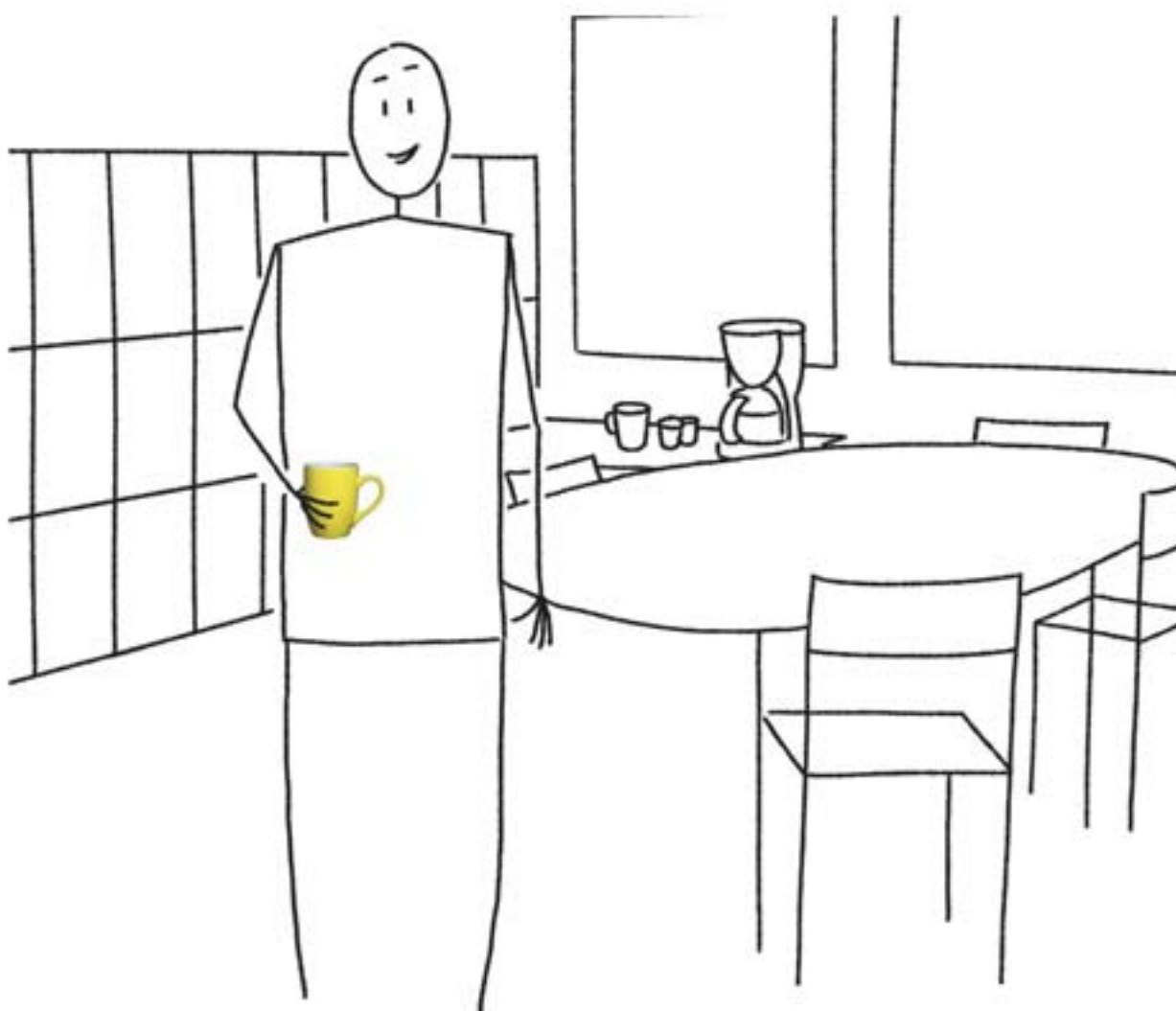
Enfin, le CN a également souligné la nécessité d'avoir rapidement des discussions sur les rémunérations : le rapport de l'OCDE confirme l'infériorité du niveau de salaire des enseignants français par rapport à une majorité de pays européens. Cela suppose que le gouvernement adopte une autre politique et que François Hollande dérive du cap qu'il a fixé dans son dernier discours en développant le projet d'un nouveau plan d'austérité et en réaffirmant l'objectif de parvenir à 3 % du PIB de déficit public l'an prochain et d'atteindre l'équilibre en 2017. À l'occasion de la campagne sur la non-ratification du TSCG, le SNES et la FSU exposeront les ravages causés partout en Europe par les politiques d'austérité et présenteront des solutions alternatives.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

« En groupant assurance professionnelle et assurance personnelle à la MAIF, je suis moins stressé et en plus, je fais des économies. »

Benjamin - Enseignant titulaire 1^{re} année.



OFFRE « JEUNE ENSEIGNANT » – 30€ OU 60€ REMBOURSÉS.

Être bien assuré, c'est être couvert pour ses risques professionnels et privés. Avec l'offre « jeune enseignant », la MAIF vous propose de faire des économies en combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto ou habitation. Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001*



L'offre « jeune enseignant » est réservée aux professeurs stagiaires, enseignants titulaires 1^{re} année et 2^e année 2012-2013, non sociétaires MAIF, du 1/07/2012 au 30/06/2013. Document non contractuel. *Appel gratuit depuis un poste fixe.

DROITS ET LIBERTÉS ARRÊTER LES EXPULSIONS

Avec la rentrée, les arrestations et les expulsions de parents d'élèves ont repris. Par exemple Monsieur Li, arrêté le 31 août, est en centre de rétention à Vincennes et menacé d'expulsion.

Le SNES est présent dans toutes les initiatives de soutien avec RESF, et appelle ses adhérents à la vigilance dans chaque établissement.

Les convocations en préfecture de jeunes majeurs ont également repris. Tout jeune majeur scolarisé doit être protégé et ne doit pas pouvoir être expulsé. Des consignes doivent être données dans ce sens aux préfets par le nouveau gouvernement. ■ **François Sauterey**

TENIR LES ENGAGEMENTS !

La garde des Sceaux vient de dessiner, via le journal *La Croix*, les contours du projet de loi concernant l'ouverture du mariage et de l'adoption pour tous les couples. Elle n'y insère pas la présomption de paternité, ni la PMA pour les couples de femmes, offrant de ce fait un texte *a minima*, et ne répondant pas aux situations de nombreux couples et de nombreuses familles. Ne nous y trompons pas : cette proposition est déjà une grande avancée par rapport à l'inaction de la précédente majorité. Cependant, le gouvernement doit tenir les engagements pris par le candidat Hollande, qui a confirmé à plusieurs reprises que la PMA serait ouverte à tous les couples. ■ **F. S.**

MENTION SANS PAPIERS

Lola est angolaise, vit en France depuis l'âge de 8 ans mais aucun membre de sa famille n'a à ce jour été régularisé. Sa famille vit sans aucun moyen. Très bonne élève, Lola est fortement engagée dans la vie associative : CVL, UNSS, elle encadre des jeunes basketteurs dans le club de sa commune. Comble de la citoyenneté, elle s'investit dans une association d'alphabétisation, elle qui ne parlait pas français quelques années auparavant ! Sa scolarité aboutit cette année à l'obtention du bac L avec la mention très bien. Félicitée par le recteur de son académie, elle continue cependant à vivre sans papiers et de ce fait ne peut obtenir les bourses aux mérites qui lui sont dues. Lola supporte encore aujourd'hui une situation qu'elle n'a pas choisie. Sa régularisation sans conditions doit être une juste reconnaissance d'un parcours exemplaire.



■ **Nina Charlier**

« L'homme ne peut rien contre la loi de la pesanteur, mais il sait utiliser la chute d'eau. » ELSA TRIOLET

MINISTRE : QUEL MESSAGE ?

Tandis que la concertation sur la refondation de l'École se poursuit, Vincent Peillon multiplie les interventions médiatiques à l'occasion de la rentrée, brouillant parfois le message sur des dossiers sensibles. Ainsi, l'annonce d'un enseignement « de morale laïque » obligatoire suscite de nombreuses interrogations et a enclenché des débats sur des bases parfois contestables. Il en est de même sur la question des rythmes scolaires et en particulier dans ses conséquences sur les vacances d'été.

MORALE... LAÏQUE ?

L'annonce par le ministre de la mise en place de « cours de morale laïque » a suscité nombre de commentaires et de débats sur plusieurs points.

L'utilisation du mot « morale », très connoté aujourd'hui car évoquant un « ordre moral », a provoqué des réactions. Mais si on s'en tient à son sens philosophique, ce terme paraît approprié à la nécessité de réaffirmer que la laïcité est porteuse de valeurs et ne peut en aucun cas être identifiée à une quelconque neutralité, et donc ne se limite pas au « vivre ensemble ».

La laïcité ne peut conduire à renvoyer dos à dos créationnisme et théorie de l'évolution. Elle ne peut renvoyer dos à dos ceux qui croient que la terre tourne autour du soleil et ceux qui croient le contraire. Elle ne peut transiger sur la stricte égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs origines sociales, ethniques, leur croyance religieuse ou leur sexe. Parce que la laïcité se fonde sur la raison, elle ne soumet pas la loi des Hommes à la loi d'un Dieu, tout en respectant la foi de chacun dans le cadre de la liberté absolue de conscience.

LA LAÏCITÉ AU CŒUR DE L'ENSEIGNEMENT

La laïcité se doit donc d'être au cœur de tout enseignement de l'école de la République en particulier dans les programmes scolaires. Le développement de l'intégrisme dans toutes les religions conduit à des contestations de plus en plus fréquentes de certains éléments des programmes scolaires (SVT, HG, philosophie...). Sont ainsi contestés la construction du libre arbitre et le développement de l'esprit critique chez les élèves, avec la volonté de fragiliser un enseignement fondé sur la distinction entre raison, foi et conviction.

La fermeté face à ces attaques est indispensable. Renforcer, voire intégrer dans certaines disciplines (HG, philosophie, ECJS) le travail sur la laïcité, son histoire et son sens est sans aucun doute utile et même indispensable. En faire un enseignement spécifique serait l'affaiblir puisque, dans l'École,



l'essentiel de son sens est d'être en rapport avec l'ensemble des savoirs et des connaissances construits par l'Homme et intégrés dans les disciplines enseignées, tout en étant en lien avec les évolutions de la société et les débats qui l'animent.

LA LAÏCITÉ RESTE UN COMBAT À MENER

Les cinq dernières années ont donné lieu à des déclarations remettant en cause les fondements même de la laïcité républicaine et ce de la part du précédent chef de l'État lui-même (discours de Latran et de Ryad). Dans la même période, la laïcité a été instrumentalisée pour stigmatiser une partie de la population, laissant à penser qu'une religion et une seule constituait une entrave au respect de la laïcité en France. N'oublions pas qu'aujourd'hui encore, en Alsace-Moselle et en Guyane, des dispositions existent qui sont en totale contradiction avec les règles de la laïcité républicaine. Héritées du Concordat (et aussi du droit allemand pour l'Alsace-Moselle), elles conduisent, par exemple, l'État à rémunérer le clergé (catholique, judaïque, protestant calviniste et luthérien) et à maintenir l'enseignement religieux obligatoire dans les établissements publics⁽¹⁾. À un moment où le ministre souhaite, à juste titre, remettre la laïcité en bonne place dans les établissements scolaires, il conviendrait de mettre un terme à ces situations au lieu d'envisager de les « sacraliser » dans la Constitution.

■ Daniel Robin

(1) Chaque parent peut obtenir une dérogation pour son enfant, mais tout est fait pour rendre cette démarche difficile.

RYTHMES ET VACANCES D'ÉTÉ

Les débats de la concertation sur les rythmes scolaires dégagent un consensus sur l'abandon de la « semaine de 4 jours » dans le premier degré, mais les choses se compliquent quand on aborde le second degré et la question du raccourcissement des vacances d'été. Le ministre reste prudent mais n'écarte pas cette solution dans ses interventions médiatiques. Dans ce contexte d'hésitations et de déclarations parfois contradictoires, le SNES a rappelé

fermement quelques principes incontournables :
– aucune modification des rythmes scolaires ne peut se traduire par une augmentation de notre temps de travail, surtout en l'absence de compensation financière ;
– refus du « moins d'école » dans la semaine par glissement de missions ou d'enseignements dans un accompagnement personnalisé qui serait largement piloté (et financé ?) par les collectivités locales.

■ Roland Hubert

ÉTATS GÉNÉRAUX SE FAIRE ENTENDRE

Dans la perspective d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'éducation, le gouvernement a lancé au début du mois de juillet une large concertation pour refonder l'école de la République. Le SNES y a pris toute sa part pendant l'été et continue à le faire. Cette première étape sera suivie par une phase de négociations avec les représentants des personnels. Le SNES y portera avec responsabilité et combativité les revendications des personnels du Second degré. Cette démarche voulue par le ministère ne prévoit pas, malgré les demandes du SNES et de la FSU, de consultation directe des personnels. C'est pourquoi, assumant ses responsabilités de syndicat majoritaire, le SNES a lancé, avec le SNEP et le SNUEP, les « États généraux du Second degré » pour créer les conditions de cette mobilisation et de cette expression.

AVEC LES PERSONNELS

En effet, cette future loi d'orientation doit pour les personnels répondre à un objectif prioritaire : redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers. Cet avenir ne peut pas se construire sans nous ni contre nous. Nous devons nous saisir de cette occasion pour faire entendre nos analyses, nos revendications, nos espoirs. Avec ces États généraux, le SNES, le SNEP et le SNUEP poursuivent trois objectifs : faire entendre la voix des personnels qu'ils représentent ; peser sur les orientations de la future loi d'orientation ; faire vivre le débat public.

Il s'agit donc d'inciter les collègues à se réunir pour rédiger dans chaque établissement un « cahier revendicatif » construit autour des difficultés auxquelles nous sommes confrontés et



de l'expression de nos revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail.

Les sections académiques et départementales du SNES organiseront dans la foulée de ces réunions d'établissement des journées locales de remontées des revendications.

Le 25 octobre 2012, aura lieu à Paris, au Théâtre du Gymnase, la journée nationale de synthèse des « États généraux du Second degré ».

■ Roland Hubert, Guillaume Delmas

Plus d'informations auprès de votre section académique et sur www.snes.edu

UN FILM POUR DÉBATTRE TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE

À l'initiative de la maison de production « Point du jour », le SNES-FSU s'est associé à la production du film documentaire de Clara Bouffartigue *Tempête sous un crâne*.

Ce documentaire, tourné dans un collège de Saint-Ouen, suit le travail en classe dans leurs disciplines d'une professeure de Lettres et d'une professeure d'Arts plastiques. Il concentre l'essentiel du propos sur la manière dont les apprentissages sont construits dans la classe, sur la relation entre un enseignant et ses élèves autour d'une discipline.

Tempête sous un crâne rappelle ainsi que la construction des apprentissages en classe est bien le cœur du métier d'enseignant et qu'elle nécessite à la fois un haut niveau de qualification disciplinaire et un



vrai travail de conception pédagogique. En posant un regard bienveillant et constructif sur les enseignants et la complexité de notre métier, le documentaire de Clara Bouffartigue pose avec finesse les enjeux et les questions de l'éducation et de la nécessaire démocratisation du système éducatif.

Le SNES soutient ce film, non seulement parce qu'il donne une image fidèle de la réalité de l'enseignement dans un collège en éducation prioritaire, mais plus largement parce qu'il peut fournir l'occasion de débats et de réflexions utiles sur l'éducation, nos métiers, leurs réalités et leurs évolutions tout en luttant contre des préjugés et des visions négatives et péjoratives.

■ Guillaume Delmas

Pour faire vivre ce film et le débat public et citoyen sur l'Éducation, le SNES et « Point du jour » organisent dans plusieurs villes de France des avant-premières (voir ci-dessous) sous la forme de projections, suivies d'une discussion avec la salle animée par la réalisatrice et des représentants académiques et nationaux du SNES.

Financement de la Sécurité sociale

F. Hollande a annoncé le 9 septembre une accélération du calendrier pour la réforme du financement de la protection sociale de telle sorte que tout devrait être finalisé fin décembre. La mission Gallois fera des propositions le 15 octobre mais son rapport risque de n'être axé que sur la compétitivité. La réflexion se poursuivra ensuite avec les partenaires sociaux dans le cadre du HCFPS (Haut conseil du financement de la protection sociale).

La FSU a obtenu d'en faire partie.

Pour 2013, le PLFSS (projet de loi de finances de la Sécurité sociale) sera présenté au Conseil des ministres du 10 octobre. C'est le ministre délégué au Budget qui a la main sur la partie « recettes ». Le principe de faire contribuer davantage les ménages les plus aisés et les entreprises semble acté mais les mesures ne sont pas arbitrées.

Les dépenses envisagées s'inscrivent dans le cadre de la réduction imposée des dépenses publiques : maintien de l'existant pour les branches familles, AT/MP et retraites (en attendant le rendez-vous de 2013), hausse de l'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) fixée à 2,7 %, ce qui ne permettra pas de revenir sur les régressions antérieures. La question sera développée dans une prochaine US.

Tempête sous un crâne : les avant-premières

Cartons d'invitation et modalités d'inscription disponibles auprès des sections académiques concernées. Plus d'infos sur www.snes.edu

Ville	Salle	Date	Séance
Saint-Ouen (Paris)	Cinéma « Espace 1789 »	mardi 18 septembre	18 heures
Nantes	Cinéma « Concorde »	vendredi 21 septembre	20 h 45
Rouen	Cinéma « Omnia »	mardi 2 octobre	20 heures
Pessac (Bordeaux)	Cinéma « Jean Eustache »	mercredi 3 octobre	20 heures
Orléans	Cinéma « Les Carmes »	jeudi 4 octobre	20 heures
Villeurbanne	Cinéma « Zola cinéma »	mercredi 10 octobre	20 h 30
Toulouse	Cinéma « ABC »	lundi 15 octobre	20 h 30
Marseille	Cinéma « Pathé Madeleine »	jeudi 18 octobre	20 heures
Strasbourg	Cinéma « Star »	lundi 22 octobre	20 heures
Avignon	Cinéma « Utopia »	vendredi 19 octobre	20 h 30

« Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout. » ALBERT CAMUS

FONCTION PUBLIQUE

UN AGENDA MAIS DES IMPASSES

Après avoir réaffirmé le rôle et l'importance de l'action publique, salué le travail des personnels, et reconnu que le changement ne peut se conduire contre eux, le gouvernement vient de communiquer aux organisations syndicales les thèmes des discussions et un projet de calendrier.

Trois thèmes sont retenus, déclinés en six chantiers : le dialogue social (réformer avec les agents, droits et moyens syndicaux), l'exemplarité des employeurs publics (égalité professionnelle, non-titulaires, conditions de travail et santé au travail), parcours professionnels et rémunérations.

Lors de la réunion du 4 septembre, la FSU a insisté sur l'urgence qu'il y a à sortir des logiques de management, ce qui suppose que le point de vue des personnels soit entendu et respecté, que l'organisation du travail leur permette de déterminer collectivement comment remplir les missions qui leur sont confiées. Elle a souligné combien le choix de l'austérité hypothéquerait lourdement les capacités d'agir des services publics et de la Fonction publique, entravant la réponse aux besoins de la population, et aggravant la spirale de la récession.

Si les thèmes retenus pour la discussion répondent aux attentes, s'il faut le temps du diagnostic et celui du débat, cela peut et doit s'accompagner des mesures urgentes attendues par les personnels. Toutes les organisations syndicales ont redit leur exigence de la rémunération par l'employeur de la journée de carence, et de mesures immédiates et générales sur les rémunérations.

■ Anne Féray



© Fotolia.com / Victoria P

TSCG AUSTÉRITÉ !

Le Traité pour la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance, également appelé « Pacte Budgétaire », a été signé le 2 mars 2012 par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro.

S'il était ratifié par l'ensemble des pays concernés, sa mise en application conduirait à leur imposer une cure permanente d'austérité via une « règle d'or » qui consiste à s'engager à ne jamais avoir un déficit « structurel » supérieur à 0,5 % du PIB. François Hollande s'était engagé à renégocier ce traité en le complétant par un « volet sur la croissance ». Or, les faibles mesures de « croissance » annoncées le 29 mai sont loin de constituer la « renégociation » promise d'un traité qui ne fait que généraliser la récession et institutionnaliser la crise en ajoutant l'austérité à l'austérité.

La « règle d'or » obligerait les pays signataires à des coupes drastiques dans leurs dépenses publiques alors qu'il est indispensable de développer les services publics et de garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et une protection sociale de haut niveau pour tous, de réduire les inégalités.

RATIFIÉ EN OCTOBRE

La ratification de ce traité en octobre par le Parlement français et le vote d'une loi organique inscrivant la « règle d'or » dans le droit français auraient des conséquences dramatiques, notamment en matière d'emploi (ramener le déficit de la France à 3 % du PIB en 2013 produirait déjà 300 000 chômeurs de plus, selon une étude du FMI lui-même). La baisse induite des recettes fiscales rendrait encore plus difficile la réduction des déficits publics, justifiant *in fine* un nouveau tour de vis et plongeant le pays dans une spirale sans fin.

Ce traité représente un nouveau déni démocratique : en installant l'automatisme des sanctions pour tout pays qui « sort des clous » et en reconnaissant à la Commission européenne le pouvoir de saisir la Cour de justice européenne en cas de non-respect de ses observations, il marginalise le Parlement national de ce pays et le contraint à voter des mesures d'austérité budgétaire d'un montant déterminé par la seule Commission (organisme non élu). Pour toutes ces raisons, le SNES mettra prochainement à la disposition des personnels du matériel pour les informer sur ce traité qui engage l'avenir du pays et les appelle à en débattre. Investi dans la campagne initiée par le Collectif pour un audit citoyen, il les invite à participer aux diverses initiatives unitaires qui existent.

■ Monique Daune

SALAIRES

L'agenda social prévoit plusieurs réunions consacrées au bilan de l'évolution globale des rémunérations, à la grille indiciaire, aux régimes indemnitaires, et aux mesures catégorielles. Ce n'est qu'au mois de février 2013 que seraient abordées les « perspectives pour une négociation » salariale (calendrier, méthode).

Sans mesure immédiate, ce calendrier confirme l'orientation gouvernementale de prolonger le gel des rémunérations pour les années 2012 et 2013. Pourtant la relance nécessite que les ménages de salariés, ceux des agents publics aussi, puissent satisfaire à leurs besoins. Se loger, se déplacer, y

compris pour aller travailler coûte de plus en plus. La justice sociale, l'attractivité de nos professions exigent une « digne » rémunération du travail, couplée à une politique fiscale qui mette à contribution l'ensemble des revenus, et ceci, de manière réellement progressive.

DÉCENTRALISATION VERS UN ACTE III ?

Le programme du candidat Hollande comportait le projet d'un « acte III » de la décentralisation.

Le gouvernement prépare une nouvelle loi qu'il veut ambitieuse. Il s'agit notamment, dans le cadre plus large de la réforme de l'État, de revenir sur la répartition des compétences entre État et collectivités territoriales et entre les collectivités elles-mêmes, sur les financements et sur les mo-

dalités de la « gouvernance ». Un premier projet de texte est annoncé pour la fin 2012 et les élus locaux interviennent pour peser sur son écriture. L'Association des Régions de France (ARF) plaide très fortement pour un élargissement des compétences régionales dans le domaine du développement économique, de la formation et de l'orientation, et est très présente dans la concertation sur la refondation de l'École. Les Régions souhaitent voir leur rôle dans l'élaboration de la carte des formations renforcé – les schémas et plans de formation devenant prescriptifs –, être associées à la lutte contre le décrochage scolaire et devenir ainsi pilotes de la chaîne orientation-formation-emploi.

UNE AUTRE CONCEPTION DE L'ÉCOLE

Formulée ainsi, cette revendication des Régions porte une conception de l'école qui pose problème tant pour le lycée que pour la démocratisation du second degré qui, grâce à la diversification des voies d'accès au bac, conditionne le nécessaire développement des qualifications. Elle s'appuie sur une vision dépassée de la relation formation-emploi, et considère l'orientation comme le moyen de gérer les flux.

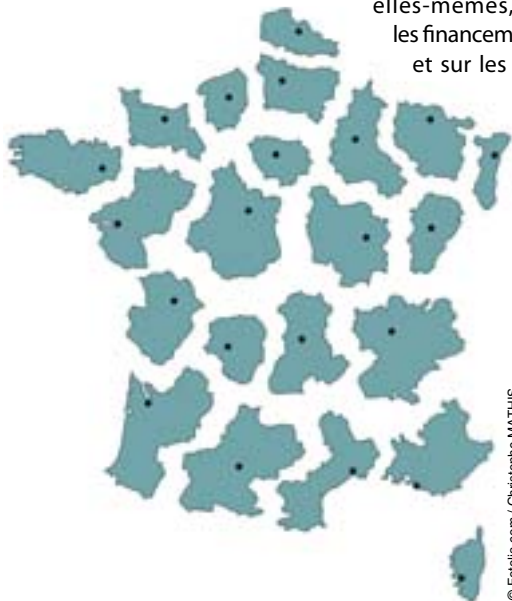
En cohérence avec leur souhait d'une implication plus forte dans les orientations pédagogiques, les Régions défendent une place plus importante de leurs représentants dans les conseils d'administration ainsi que la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens tripartite État-EPLE-rectorat.

Les prises de position des élus départementaux sont moins médiatisées et leurs revendications dans le domaine éducatif plus limitées. Les départements se sont cependant exprimés ces derniers jours pour revendiquer le transfert des gestionnaires de collège.

Le gouvernement dit vouloir mener de front réforme de l'État (avec notamment la remise en cause de la RGPP) et celle de la décentralisation. Aucun axe ne serait privilégié en attendant la concertation prévue à l'automne, d'abord avec les élus sous l'égide du Sénat puis avec les organisations syndicales, notamment pour ce qui relève du partage des compétences.

On voit donc que le débat sur la décentralisation, qui n'est en rien technique, sera un des prochains enjeux. Le SNES et la FSU seront actifs dans ce débat en défendant leur conception du système éducatif.

■ Fabienne Bellin



© Fotolia.com / Christophe MATHIS

Inscriptions aux concours

Pour le concours interne 2013, elles se font par internet sur le site www.education.gouv.fr/siac2 du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 heures, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures, heure de Paris.

Un arrêté en date du 23/07/2012 et publié le 4/08/2012 autorise l'ouverture de l'option E « production de services » de l'agrégation externe d'économie et gestion de 2013. Les inscriptions sont à formuler à l'aide d'un dossier imprimé téléchargeable jusqu'au jeudi 27 septembre 2012 sur le site du ministère <http://www.education.gouv.fr/siac2> et renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le jeudi 4 octobre 2012, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

150 000

c'est le nombre annuel d'élèves français considérés par l'OCDE comme « décrocheurs » par rapport à l'école.

84 %

c'est le taux de scolarisation des 15-19 ans en France en 2010. Le chiffre était de 89 % en 1995.

Afrique du Sud : la grève s'étend

Un tiers des mineurs sud-africains de Gold Fields, quatrième producteur mondial d'or, soit 15 000 travailleurs, a entamé une grève sauvage, la dernière en date à frapper le secteur minier du pays. Ces perturbations se répètent alors que l'actualité sud-africaine est dominée par le conflit de la mine de platine de Marikana (Nord), qui a débuté par des rivalités syndicales et fait quarante-quatre morts, dont trente-quatre personnes abattues par la police le 16 août.

« L'esprit libre et curieux de l'homme est ce qui a le plus de prix au monde. » JOHN STEINBECK

RENTRÉE 2012 : CHATEL DERNIER ROUND

Plus de 30 000 emplois ont été supprimés dans le second degré public depuis 2008. Au nom du « travailler plus pour gagner plus », une part d'entre eux a été transformée en heures supplémentaires dont la part dans les DGH n'a cessé de s'alourdir. La suppression au budget 2012 de 6 500 emplois, conjuguée à l'augmentation des effectifs dans le second degré et à l'insuffisance des recrutements, amplifie une situation tendue pour les personnels comme pour les élèves.

L'ÉLÈVE AU CENTRE... DE LA TEMPÊTE

Dans tous les établissements, les effectifs d'élèves par niveau ont été calibrés de telle sorte que les classes soient remplies au maximum (28 à 30 en collège, 35 en lycée). L'attribution d'heures de dédoublement dans les disciplines ne dépend plus d'objectifs pédagogiques ou de grilles horaires définies nationalement, mais de l'acceptation des heures supplémentaires par les enseignants ou de la volonté du chef d'établissement de privilégier telle discipline ou tel enseignant.

EMPLOI DU TEMPS

En lycée, le tronc commun de Première des voies générale et technologique conduit au regroupement antipédagogique d'élèves de sections différentes, au risque de ne pas les préparer correctement au baccalauréat. Ces regroupements, les nouvelles modalités d'enseignement des langues vivantes en groupes de compétences, la mise en place de l'ac-

compagnement personnalisé ou encore l'augmentation du nombre d'enseignants affectés sur plusieurs établissements engendrent des emplois du temps toujours plus complexes.

OFFRE DE FORMATION

Afin de conserver un volume d'heures pour pouvoir mettre en place des dédoublements, certains établissements sont contraints de réduire leur offre de formation. Dans le même temps, des rectorats, afin « d'optimiser » au maximum les moyens d'enseignement, concentrent l'ouverture de certaines options dans quelques établissements mais prennent le risque de voir s'éteindre certaines filières en ne rendant pas dérogatoires certains enseignements d'exploration. Ces orientations contradictoires renforcent les inégalités entre établissements. Il serait temps que le ministre entende enfin les mesures du plan d'urgence du SNES. ■

LES PERSONNELS DANS LA TOURMENTE

La loi de finances rectificative de l'été a acté des créations d'emplois qui devraient permettre d'améliorer quelques situations (allègement de service des stagiaires, recrutements de 100 CPE, 2 500 AED et 1 500 AVSI supplémentaires). Malgré cela, les conditions d'emploi et de service des personnels ne se sont pas améliorées à cette rentrée.

MAUVAIS SIGNAL

Bien que le Président mette sa mandature sous le signe de la concertation, le paritarisme, premier lieu de concertation dans la fonction publique, a été une fois de plus bafoué cet été. En ne réunissant pas de groupe de travail national pour l'affectation des stagiaires, le ministre a donné un bien mauvais signal aux recteurs qui du coup n'en ont réuni ni pour les stagiaires ni pour les TZR.

CONDITIONS DE TRAVAIL

De plus en plus de collègues (TZR ou en poste fixe) sont contraints d'effectuer leur service sur plusieurs établissements en raison de la gestion à l'heure près des dotations horaires, alors que parfois, dans la même discipline, un enseignant se voit imposer des heures supplémentaires. Faisant fi de toute référence aux circulaires d'application des décrets de 1950, les chefs

d'établissement, cherchant par tous les moyens à « économiser » des heures, interprètent ces décrets de manière restrictive : non-attribution des heures de minoration de service dues (heure de première chaire, de laboratoire ou de cabinet), attribution de l'heure de majoration de service pour effectif faible hors réglementation⁽¹⁾.

La réforme des lycées et la mise en parallèle de plus en plus d'enseignements conduisent à détériorer les emplois du temps des enseignants.

Les CPE et les CO-Psy ne sont pas épargnés. Ils doivent suivre de plus en plus d'élèves dont les difficultés scolaires sont de plus en plus difficiles à gérer.

Le SNES demande au ministre d'impulser une autre politique de gestion des ressources humaines. Il lui demande d'adresser des consignes fermes aux recteurs : respect des décrets de 1950 dans l'esprit des notes de service et circulaires d'application, gestion paritaire des carrières et des affectations, et abandon des affectations sur plusieurs établissements.

■ Xavier Marand

(1) En comptabilisant les heures de groupe ou de TP dans le calcul, dans un contexte où les effectifs globaux des classes sont plutôt en augmentation.

CONTRATS D'AVENIR « PROFESSEURS » NOUVEAUX EMPLOIS AIDÉS

La mise en place des contrats d'avenir prévoit un dispositif pour l'Éducation nationale

Ainsi 18 000 étudiants boursiers seront sélectionnés au niveau de la seconde année de licence (6 000 par an soit 18 000 dans trois ans). Ils devront s'engager à poursuivre leurs études pour préparer les concours de recrutement d'enseignants. À leur bourse, s'ajoutera une rémunération de 619 euros mensuels. La contrepartie, dans le cadre d'un contrat de travail, est la présence dans un établissement plusieurs heures par semaine (le ministère envisage 12 heures). Chaque étudiant sélectionné bénéficie du dispositif pour trois ans.

Permettre aux étudiants, ayant des difficultés sociales et se destinant aux métiers d'enseignants, de bénéficier de moyens financiers va dans le bon sens, mais plusieurs problèmes existent. C'est ce qui a conduit le SNES et la FSU à se prononcer en abstention sur le projet lors du Conseil supérieur de l'Éducation.

On notera qu'une entrée pour trois ans au niveau du L2 place implicitement le concours à la fin du M1, ce qui est inacceptable pour le SNES et ne correspond pas à la demande de la très grande majorité des organisations syndicales.

Il s'agit de contrats de droit privé, ce qui est anormal dans un dispositif piloté par l'État et conduit, de plus, à un recrutement par les établissements qui seront juridiquement les employeurs. Ce dispositif qui ne correspond pas aux prérecrutements que nous souhaitons ne peut, à lui seul, résoudre la grave crise de recrutement actuelle.

Les dispositions prévues ne donnent pas, pour l'instant, la garantie que la présence dans l'établissement de ces étudiants ne les mettra pas en difficulté pour poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Les textes réglemen-

taires qui découleront de la loi devront en traiter. À notre demande, le ministère s'est engagé sur plusieurs points. Même si juridiquement l'établissement est l'employeur, ce sont les rectorats, en liaison avec les universités et les CROUS, qui assureront la récolte des candidatures, la sélection des bénéficiaires, l'affectation dans l'établissement, établissement dont nous souhaitons qu'il soit proche du lieu de formation de l'étudiant. L'activité de ces étudiants ne se substituera pas à l'activité des personnels exerçant (pas de remplacement ; des activités qui n'iront pas, la troisième année, au-delà de la pratique accompagnée sous la responsabilité d'un enseignant).

Nous demandons aussi que le dispositif soit accessible aux étudiants déjà en L3 et en M1 alors que l'entrée n'est prévue qu'au niveau L2. Il serait dommage et injuste de priver les étudiants (en particulier les AED) aujourd'hui au-delà du L2, d'un dispositif d'aide dont ils peuvent avoir besoin pour mieux suivre leurs études. Il nous faudra, dans les établissements, accueillir syndicalement ces étudiants qui se destinent au métier d'enseignant. ■ Daniel Robin



© Clément Martin

STAGIAIRES DES SITUATIONS INÉGALES

Quelques jours après la rentrée, la situation des stagiaires est difficile et très inégale selon leur expérience antérieure, leur établissement ou leur académie.

Parfois, les stagiaires issus des concours internes bénéficient d'une décharge alors qu'ailleurs ils effectuent un service à temps plein car considérés comme ayant une « forte expérience ». La décharge des stagiaires CPE est rarement compensée. Celle des professeurs documentalistes est parfois uniquement de 3 heures (Aix-Marseille). Des stagiaires nous contactent, témoignant des pressions qu'ils subissent pour accepter des heures supplémentaires et donc abandonner leur décharge (ex. : Créteil, Versailles ou Lille) ! De plus, la validation du CLES2 et C2i2e, indispensable à la titularisation, a fait l'objet d'un grand flou, créant des angoisses inutiles. En effet, les dispenses et équivalences en vigueur l'année dernière étaient supprimées du site du ministère à la rentrée. Des stagiaires, pensant les avoir validées par équivalence en juillet, se retrouvent en septembre devoir suivre une formation pour

les obtenir, certains devant verser entre 90 et 300 euros pour accéder à cette formation (ex. : Orléans-Tours, Toulouse, Lyon...). Le SNES est intervenu auprès du ministère qui a réaffirmé l'absolue nécessité que la décharge soit effective d'autant plus qu'il l'a financée. Cela signifie l'interdiction des heures supplémentaires pour les stagiaires. Au sein des établissements, la mobilisation des personnels est nécessaire pour que les chefs d'établissement et les recteurs l'accordent. Une note ministérielle doit être envoyée aux recteurs pour que la formation au CLES et C2i2e soit gratuite. Les dispenses et équivalences ont été en partie rétablies sur le site.

Le SNES continue à demander au ministère l'abrogation de ces certifications. Dans l'attente, les stagiaires ne doivent pas avoir à avancer les sommes demandées. N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés auprès de votre section académique ou de la section nationale du SNES (fmaitres@snes.edu) afin que nos militants interviennent. ■ Caroline Lechevallier

Victoire syndicale !

Le 30 août 2012 a été publié au JORF le décret abrogeant le décret modifiant en profondeur l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy. Le SNES et les personnels ont combattu ce décret, publié par le précédent gouvernement dès après sa défaite, car il plaçait les personnels sous la coupe exclusive du chef d'établissement en matière d'évaluation et donc de carrière. Conduisant des entretiens individuels portant, en partie, sur la pratique pédagogique, le chef d'établissement devenait le seul évaluateur, sans aucune compétence du point de vue pédagogique. Le SNES porte, en particulier dans la concertation sur l'école, une tout autre conception de l'évaluation des personnels, centrée sur l'exercice du métier, accompagnée d'aide et de conseil en lien avec la formation continue et sans impact sur la progression de carrière.

Manuels scolaires au collège

Pour la rentrée 2012, les nouveaux programmes d'histoire-géographie, de français et de langues anciennes sont mis en place en Troisième, mais combien de collèges pourront fournir les manuels adaptés ?

Les retards de renouvellement s'accumulent, nombreux sont les élèves

qui ne disposent pas de manuels à jour dans certaines disciplines. Le ministère s'en dit conscient, mais s'interroge sur l'usage qui est fait des manuels dans les établissements. Le SNES a rappelé que les élèves avaient absolument besoin d'un outil de référence à jour.



© Clément Martin

La faute à Rousseau

Les enseignants et les élèves du lycée Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles (Val-d'Oise) connaissent une rentrée catastrophique.

Les emplois du temps des élèves et des enseignants n'étaient pas fonctionnels : il manquait des heures dans tous les emplois du temps des élèves et les services des collègues ne respectaient ni les statuts ni les volontés pédagogiques des enseignants. Accueillis le mardi 4, sans remise des emplois du temps, les élèves ont de nouveau été accueillis lundi 10 septembre. Pour l'anecdote, les enseignants avaient été informés de leur service le dimanche soir à 18 heures par courriel. Les collègues se sont mis en grève afin de dénoncer ces graves dysfonctionnements.

Voilà une des conséquences supplémentaires du *nouveau management public*.

« La pauvreté ne disparaîtra que si disparaît l'inégalité des pouvoirs et des droits qui en est la source principale. » ANDRÉ GORZ

STI ÉTAT D'URGENCE

À travers une circulaire publiée durant l'été, le ministère impose aux enseignants de STI un changement de discipline.

La circulaire ministérielle du 27 juin « Évolution des nomenclatures et changement de discipline des enseignants de STI », publiée sans la moindre concertation, impose aux collègues de STI de formuler une demande de changement de discipline vers l'un des quatre nouveaux CAPET STI, voire vers le CAPET Techno, et vers les trois agrégations, d'ici au 15 octobre 2012.

Cette mesure, pour des personnels déjà fortement ébranlés par la réforme catastrophique des STI2D, aurait pour conséquence d'entériner cette réforme sans possibilité de retour. Il s'agit de briser le lien entre les enseignants et leur discipline de recrutement, base de leur compétence et de leur implication dans le métier. Il n'y a pourtant aucune urgence technique : le mouvement 2013 pourrait se faire sur la base d'une correspondance entre disciplines de spécialité STI et étiquetage des postes, et il n'y a aucune obligation réglementaire de changer de discipline. La reconversion ferait prendre aux enseignants le risque de :

- subir une mesure de carte scolaire si la discipline visée ne correspond pas aux « besoins » de l'établissement ;
- se retrouver à plein temps sur un poste de technologie en collège en cas de mesure de carte scolaire ;



• se voir à terme fermer tout accès au post-bac (BTS ; CPGE).

Le SNES dénonce la procédure et exige le retrait de cette circulaire, dans le cadre de son refus réaffirmé de la mise en place de cette réforme et de sa demande d'une nouvelle organisation de la série STI autour de secteurs économiques de production industrielle.

■ Thierry Reygades

Le SNES appelle les enseignants à se mobiliser pour contrer la mise en œuvre du processus de reconversion. Il communiquera sur cette question à tous les niveaux (ministère du Redressement productif, premier ministre, présidence, mission Gallois sur l'industrie...).

Il dépose un préavis de grève pour couvrir les collègues lors de la semaine d'action du 24 septembre comportant des initiatives diversifiées dans un cadre national.

Le SNES invite les enseignants à signer massivement la pétition « Pour le retrait de la circulaire de reconversion des profs de STI » en ligne sur www.snes.edu/petitions/?p=25

ÉDUCATION PRIORITAIRE POUR UNE VRAIE RUPTURE

Le programme ÉCLAIR⁽¹⁾, étendu à 339 établissements à la rentrée 2012, devait, dans la circulaire de rentrée de Luc Chatel, « s'affirmer comme l'avant-garde de notre École ».

Dans la conception du précédent ministère, l'éducation prioritaire (EP), réduite aux seuls ÉCLAIR, constituait des zones d'expérimentation de dérèglementations de tous ordres pour aboutir notamment aux « écoles du socle ». La Lettre à tous les personnels de V. Peillon a annoncé, pour l'EP, « une nouvelle étape de son développement et de son efficacité ». Cependant, cette relance à venir de l'EP risque de s'inscrire dans le cadre du programme ÉCLAIR qui « a vocation à être repensé » mais est maintenu à la rentrée 2012, et d'en conserver certains traits très contestables.

De ce point de vue, le rapport de l'IGEN publié récemment sur *L'élargissement du programme ÉCLAIR* n'a rien de rassurant. S'il préconise une simplification de l'éducation prioritaire en mettant fin au « millefeuille » des labels et de conserver le caractère national de la cartographie, comme le demande le SNES depuis longtemps, il fait aussi des recommandations particulièrement dangereuses. Il propose que les lycées soient définitivement exclus de l'EP, de conserver le recrutement sur profil (alors que le mou-

vement spécifique a été un échec !) et de « mettre en cohérence les divers régimes indemnitaires (...) en conservant une part modulable ». Il suggère de développer les expérimentations dérogo-taires et de « renforcer le lien école /collège dans la perspective de l'école du socle ».

Pour le SNES, il n'est pas acceptable que les personnels continuent de subir pressions et dérèglementations tous azimuts et le programme ÉCLAIR doit être abandonné. Il appelle à ne se laisser imposer aucune lettre de mission, ni aucune tâche qui ne correspondrait pas à un projet des équipes et à revendiquer la suppression du caractère modulable de la prime. Le SNES continuera de porter son exigence d'une véritable relance de l'éducation prioritaire qui ne vise pas à installer une école à part pour les plus défavorisés, mais permette de renouer avec l'objectif originel de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

■ Bruno Mer, colleges@snes.edu

(1) Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS PIRE EST-IL POSSIBLE ?

Par construction, la hors-classe doit être le débouché de carrière pour tous après la classe normale. La promotion des collègues en fin de carrière (11^e échelon avec 4 ans d'ancienneté – les seuls à bénéficier d'un avantage financier immédiat) est donc une priorité pour le SNES.

Dans la note de service 2012, toutes références à l'ancienneté de carrière avaient été enlevées, pour mettre toujours plus en avant une notion de mérite au détriment de l'expérience.

De plus, seuls les collègues s'étant vus attribuer un avis exceptionnel ou remarquable de leur recteur pouvaient figurer sur les listes académiques examinées lors de la CAPN. Tous les collègues ayant un avis exceptionnel ont été inscrits sur la liste académique quel que soit leur barème. Certains recteurs (Grenoble, Montpellier, Strasbourg...) se sont pleinement inscrits dans cette logique et ont exclu de leur liste académique, dès la CAPA, une grande part des collègues en fin de carrière. D'autres (Lyon, Marseille, Nice...) ont principalement inscrit des collègues au 11^e, permettant ainsi leur promotion.

CORRIGER LES ERREURS

Le contexte général ayant changé entre la publication de la note de service, la réunion des CAPA et les travaux de la CAPN, l'administration a finalement tenté de limiter les dégâts et ses propositions se sont largement inspiré des résultats



de la CAPN de l'année précédente mais en restant dans le carcan de la note de service. Les élus du SNES en CAPN ont travaillé à une plus grande correction des écarts constatés, en proposant prioritairement les collègues en fin de carrière. Dans l'unité syndicale, ils ont exigé un arbitrage ministériel sur ces dossiers. Ces interventions ont conduit cette année encore à des modifications substantielles. Au final, 39,8 % des collègues en fin de carrière ont été promus, alors que le contingent de promotion permettait de tous les promouvoir.

D'ores et déjà, le SNES intervient auprès de la DGRH pour obtenir que les orientations de la note de service 2013 soient soumises à concertation et conduise à faire de la hors-classe un véritable débouché de carrière pour tous.

Pour plus de renseignements, voir www.snes.edu/CAPN-Hors-Classe-Agreges-2012.html

■ André Voirin, agreges@snes.edu

APS DES PRÉCAIRES SUR MISSIONS SENSIBLES

Promesse de campagne, la création de 500 APS est actée malgré le rejet en CTM des organisations syndicales (sauf l'UNSA).

Le ministère a fait le choix de modifier le décret des AED en insérant une 7^e mission : « la participation aux actions de prévention et de sécurité ». D'ici au 1^{er} octobre, les CA devront voter sur le principe et les modalités de ces contrats (circ. n° 2012-136 du 29/08/2012).

Ces nouveaux personnels, sous la responsabilité directe des chefs d'établissement, seront donc recrutés par contrat d'AED spécifique avec bac +2 (décret 2012-1000 du 27/08/2012). Ils commenceront par une formation de 8 semaines (25 heures au PAF et 10 en EPLE).

MISSIONS

Leurs missions seront très larges : « sensibiliser les élèves à l'appropriation des règles de vie collective, la prévention des conduites à risque, la gestion des conflits, la sensibilisation des personnels aux problématiques de violence... », créer des liens avec les partenaires extérieurs (collectivités, police...) et les Équipes Mobiles de Sécurité. Quant aux missions de surveillance, elles resteront dévolues aux seuls AED.

DIFFICULTÉS

Pour le ministère, il s'agit d'« augmenter le nombre d'adultes dans les établissements les

plus exposés ». Mais quelle légitimité auront ces nouveaux personnels précaires dont les missions se superposent à celles de personnels qualifiés (CPE, personnels sociaux et de santé) ?

L'attribution à des personnels spécifiques des missions de prévention et de sécurité conduira inévitablement à des difficultés, d'autant que les APS seront sous l'autorité directe du chef d'établissement alors que les équipes d'AED sont organisées par les CPE.

De plus, leur rémunération est prévue au minimum de la Fonction Publique alors que le recrutement se situe au niveau III.

Le SNES dénonce ce dispositif car il déconnecte les missions de surveillance et d'éducation des missions de sécurité. Le SNES défend la nécessité de renforcer et de stabiliser les équipes pluriprofessionnelles. Il appelle les CA à procéder à des recrutements supplémentaires d'AED sur des missions éducatives en lieu et place de ces APS. Il demande que tous les AED puissent bénéficier d'un dispositif de formation et de VAE.

Pour en savoir plus : www.snes.edu, penser et exercer son métier, assistants d'éducation.

■ Secteurs CPE et AED

Buxerolles (86) : agressée en plein cours

Une enseignante d'histoire-géographie du collège Jules-Verne de l'agglomération poitevine, a été victime d'une agression en plein cours. La mère d'un élève de Quatrième a profité d'une invitation des parents d'élèves dans l'établissement pour demander des comptes à l'enseignante dans sa classe et en présence des élèves, au sujet d'une appréciation pour travail non fait portée sur le carnet de correspondance. La mère de l'élève a porté plusieurs gifles et un coup de pied à l'enseignante, qui a été transportée à l'hôpital pour observation. Le SNES lui exprime toute sa solidarité. L'auteur de l'agression interpellée peu après a été mise en garde à vue. Les collègues ont immédiatement cessé le travail, faisant jouer leur droit de retrait. Depuis deux ans, ils dénoncent le manque de surveillants dans cet établissement difficile qui nécessiterait pourtant des moyens supplémentaires.

Fontenay-sous-Bois (94) : lycée déjà mobilisé

Le lycée Picasso est toujours en action pour obtenir une onzième classe de Seconde (pour revenir à la moyenne habituelle en Seconde de 31-32 élèves par classe au lieu des 35 actuellement prévus).

Les lycéens ont bloqué l'entrée au lycée pour toutes les classes (hormis les BTS et les classes préparatoires). Aucun cours « pré-bac » n'a donc été assuré le mardi 11 septembre.

Les parents d'élèves sont passés nombreux assurer les professeurs et les lycéens de leur soutien. Ils ont signé massivement la pétition remise lors de l'audience au rectorat qui n'a rien donné. D'autres actions sont en construction pour poursuivre la mobilisation.



© A.V.

« L'un des éléments constitutifs de la domination est de renvoyer dans le camp de l'ennemi quiconque ne s'identifie pas avec elle. » ADORNO

L'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE AU LYCÉE

ON ATTEND LE CHANGEMENT

Le rétablissement de l'HG en Terminale S est prévu pour la rentrée 2014, les allègements des programmes de première ne peuvent pas attendre !

Les aberrations et incohérences didactiques majeures, imposées par un management aveugle, se sont révélées lors des épreuves anticipées du bac : sujets portant sur à peine deux heures de cours, choix de croquis à la marge des programmes, correcteurs soumis à une surveillance renforcée, enseignants atterrés des résultats de leurs élèves... Le bilan est à la hauteur des avertissements que nous avions adressés au ministère et en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur ces programmes infaisables, qui ont engendré un mal-être et la colère chez les enseignants.

DIALOGUE DE SOURDS

Le SNES a rencontré la Direction générale de l'enseignement scolaire et l'Inspection générale en juillet pour réitérer la demande urgente d'allègements conséquents des programmes des Premières et Terminales ES et L, une redéfinition des épreuves et pour discuter des modalités du rétablissement de l'HG en Terminale S. L'IG a rejeté notre bilan des programmes de Première, arguant que les « inquiétudes légitimes » des collègues en début d'année étaient déjà résorbées, qu'elles étaient consécutives de tout nouveau programme et qu'il suffisait d'attendre pour que les enseignants apprivoisent les nouvelles démarches. Quant aux nouvelles épreuves, le « malentendu » proviendrait de notre conception trop exigeante et irréaliste de la composition...

SORTIE DE CRISE ?

Une rencontre des organisations syndicales est prévue à la DGESCO la semaine prochaine. Le rétablissement de l'HG en TS semble acté pour la rentrée 2014. Le SNES veillera à ce que qu'il s'accompagne d'une réécriture des programmes et aux conséquences sur les équilibres disciplinaires au sein de la série. Mais le problème reste entier pour cette année et nous continuerons à exiger dans l'immédiat des allègements du programme et des précisions sur le contenu des épreuves anticipées. Le ministère doit tenir ses promesses de dialogue, il est nécessaire de continuer la mobilisation et de maintenir la pression pour lui rappeler ses engagements en matière d'écoute de la profession.

■ Alice Cardoso

Publicité

AVANT-PREMIÈRE EXCEPTIONNELLE RÉSERVÉE AUX ENSEIGNANTS

IL Y A TOUJOURS UN MOYEN D'ENTRER



DANS LA MAISON
Un film de FRANÇOIS OZON

FABRICE LUCHINI

KRISTIN SCOTT THOMAS EMMANUELLE SEIGNER DENIS MÉNOCHET ERNST UMHAUER
JEAN-FRANÇOIS BALMER BASTIEN UGHETTO

AU CINÉMA LE 10 OCTOBRE 2012

LUNDI 1^{ER} OCTOBRE AU GRAND REX
1, BD POISSONNIÈRE, PARIS 2^E

EN PRÉSENCE DE
FRANÇOIS OZON ET FABRICE LUCHINI

Si vous souhaitez obtenir une ou plusieurs invitations (dans la limite des places disponibles) :

- rendez-vous sur www.danslamaison-lefilm.com/enseignants (vous pourrez également y trouver le dossier d'accompagnement pédagogique du film, téléchargeable en libre accès)
- ou envoyez un mail à programmation@marfilms.com - 01 56 43 69 57

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
CONCERTATION ANNONCÉE

La ministre de la Culture annonce la tenue d'une concertation nationale pour favoriser « un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » et « un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous ».

De nouvelles dispositions seraient ainsi mises en place dès la rentrée 2013. Si l'on ne peut qu'approuver les objectifs de cette concertation, on peut se demander toutefois pourquoi le ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale travaillent séparément sur une même question... En effet, le renforcement de l'éducation artistique et culturelle est également un thème des « Concertations sur la refondation de l'école » initiées de son côté par le ministère de l'Éducation nationale (voir les comptes rendus sur notre site).

Pour le SNES, il est bien nécessaire de réfléchir, en particulier à travers des partenariats, à l'articulation entre « l'accès aux pratiques culturelles et artistiques » développées par les collectivités locales et la mission fondamentale du service public d'Éducation nationale mise en œuvre à travers les enseignements artistiques. Cependant, ces derniers doivent rester obligatoires jusqu'à la fin du collège et être offerts en plus grand nombre sous des formes diverses au lycée. L'enseignement complémentaire de chorale doit être conforté et les ateliers artistiques développés ainsi que tous les dispositifs artistiques complémentaires (collège au cinéma, artistes en résidence...), sous des formes qui peuvent être repensées.

Le SNES prendra toute sa place dans les différentes concertations et tiendra informée la profession.

■ Sandrine Charrier, ens.artistiques@snes.edu

LE LPC ACTUEL...
« UNE COMPLEXITÉ ABSURDE ! »*

Vincent Peillon a annoncé la simplification du LPC pour cette année, afin « qu'il ne soit pas un casse-tête stérile pour les enseignants », mais sans remettre en cause, pour autant, le principe d'un livret de compétences.

Au lieu de desserrer l'étau des injonctions pédagogiques, des évaluations incessantes et de la superposition socle/programmes impossible à gérer, le ministre temporise en attendant les arbitrages de la future loi d'orientation.

Une occasion a été manquée : la suppression du LPC et celle de la note de vie scolaire auraient pu être les signes d'une véritable rupture avec les réformes menées depuis plusieurs années, condition *sine qua non* pour la refondation du collège.

■ Sandrine Charrier

* dicit Vincent Peillon

PERTE D'AUTONOMIE

LOI EN PRÉPARATION

Réçue le 29 août dernier au ministère de Michèle Delaunay sur la question de la perte d'autonomie, la FSU a rappelé que cette question ne concernait pas que les personnes âgées et les retraités, et a plaidé pour une acception large qui tienne notamment compte du logement, des transports, de la culture. Elle a insisté pour que les personnes âgées cessent d'être uniquement considérées comme un « coût ».

La FSU a mis en avant la notion de financement collectif et solidaire, ce qui suppose une réforme de la fiscalité pour financer les besoins et insisté sur la nécessité de créer un service public d'aide à la personne qui offre une égalité de traitement sur le territoire (au niveau de l'accès aux soins, des coûts, des structures d'accueil), un statut et une formation aux personnels aidants. Interrogée sur la question de la CSG, la délégation a indiqué que

la FSU n'était pas fermée *a priori* à l'idée d'explorer cette piste, si tous les financements sont examinés, les assiettes revues et une réforme fiscale mise en chantier.

François Hollande s'est engagé à faire une réforme juste et solidaire, mais il s'agit d'un engagement mesuré avec une réforme de l'APA⁽¹⁾, l'adaptation de 80 000 logements et un effort particulier pour les aidants. Aucune date n'est fixée pour l'instant mais le ministre aurait obtenu que ce dossier soit traité dans la première partie du quinquennat. Elle souhaite une loi, préparée par des négociations sous la forme de bilatérales. Son cabinet a noté que la FSU voulait être entendue sur ce dossier.

■ **Marylène Cahouet et Monique Daune**

(1) Allocation Personnalisée d'Autonomie



© Daniel Maunoury

Publicité

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

RETRAITÉS « CONTRAINTS DE REPRENDRE UN EMPLOI »

Tel est le titre d'un article du *Monde* qui rappelle que les organisations caritatives évaluent que les retraités représentent 15 % des personnes qui viennent solliciter une aide alimentaire ou un soutien financier pour régler loyer, électricité, gaz, frais médicaux... La Croix-Rouge estime que le pourcentage a doublé en quelques années.

Fait nouveau : l'explosion du nombre de demandeurs d'emploi de la part des seniors. Bien sûr, parmi eux, il y a ceux qui s'ennuient, mais pour la plupart, se trouvent celles et ceux qui cherchent une activité même de quelques heures, pour boucler les fins de mois. Emplois souvent non déclarés qui échappent aux chiffres officiels. Et les témoignages sont éloquentes, vrai démenti au prétendu monde privilégié que seraient les retraités.

■ **Marylène Cahouet**



© Fotolia.com/Artikau

LE VOTE RETRAITÉ

Deux chercheurs, Serge Guérin, sociologue, et Christophe Guilluy s'interrogent. Les retraités pauvres résistent au discours d'extrême droite. Explication ? La conscience d'être dans un système de protection, de solidarité issu de l'État « providence », les incite à soutenir les deux grands partis (gauche et droite), héritiers de cette époque. Même, contrairement à une idée reçue, le vote des seniors évolue : l'IFOP montre qu'entre 2012 et 2007, Sarkozy est passé de 64 % à 53 % dans cette catégorie. Mais si rien n'est fait en faveur de la solidarité intergénérationnelle et des populations fragilisées, si se poursuit la hausse de la précarité des retraités qui vont augmenter en nombre, alors le vote FN risque bien d'augmenter, soulignent les deux chercheurs. ■ **M. C.**

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs: 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Coll. cherche à louer pour fils étud. à Paris Nord, studio ou meublé. Poss. accueil ferme alsace en retour. Tél. 06 42 52 96 81.

Venise, part. loue appts tt conf centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

(33) Bordeaux, loue mais. indiv. + jard., 4 pers. max., 300 €/sem. ou 60 €/nuit. Tél. 06 11 34 15 91.

(92) Colombes, ens. loue 2 pièces 27 m² dans pav., bon quartier, prox. transports La Défense et Paris X à étudiant ou jeune enseignant(e) 400 € mensuels, libre immédiatement. Tél. 06 24 17 22 02 ou 09 52 58 13 06.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement, neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

